

Observer des progrès dans un climat de changement
Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique
Rapport annuel 2007-2008

Rapport spécial à l'Assemblée législative de l'Ontario



10 décembre 2008

Commissaire à l'environnement de l'Ontario
1075, rue Bay, bureau 605, Toronto, Ontario, M5S 2B1



Gord Miller, B.Sc., M.Sc.
Commissioner

Gord Miller, B.Sc., M.Sc.
Commissaire

Le 10 décembre 2008

L'honorable Steve Peters
Président de l'Assemblée législative
Bureau 180, Édifice de l'Assemblée législative
Assemblée législative
Province de l'Ontario
Queen's Park

Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe 58 (4) de la *Charte des droits environnementaux de 1993*, je vous présente ci-joint le rapport spécial du commissaire à l'environnement de l'Ontario en vue de son dépôt devant l'Assemblée législative de l'Ontario. Ce rapport spécial fait état de mon examen, en tant que commissaire indépendant, des progrès du gouvernement de l'Ontario pour 2007-2008 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme on l'indique dans le rapport *Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique : Bâtir un avenir durable* qui a été déposé le 9 décembre 2008 à l'Assemblée législative par le ministre de l'Environnement. Il s'agit d'un nouveau rôle pour le CEO; ce rapport spécial est donc le premier que je soumetts à l'Assemblée législative sur le sujet.

Dans ce rapport, je demande que l'Assemblée législative prenne connaissance d'une série de recommandations qui, selon moi, permettront d'améliorer la qualité des comptes rendus sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, on veillera à ce le public ontarien soit mieux informé quant aux progrès de cet important programme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario,

Gord Miller

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Table des matières

| | |
|--|----|
| Objectifs du présent rapport spécial du CEO..... | 2 |
| Aperçu..... | 3 |
| Sources des réductions d'émissions de GES par secteur..... | 4 |
| Écologiser le secteur de l'énergie électrique..... | 6 |
| Écologiser l'économie..... | 7 |
| Écologiser les transports..... | 11 |
| Écologiser le gouvernement..... | 13 |
| Le rôle de l'adaptation au changement climatique..... | 14 |
| L'importance cruciale de faire un suivi des progrès..... | 16 |
| Conclusions..... | 18 |
| Recommandations 2007-2008..... | 19 |

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Le 9 décembre 2008, le ministre de l'Environnement de l'Ontario a déposé le *Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique : Bâtir un avenir durable* (ci-après « le Rapport ») au nom du gouvernement de l'Ontario. Le Rapport visait à rendre compte des démarches entreprises à ce jour par le gouvernement de l'Ontario en vue de remplir les engagements de *Ontario vert : Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique* annoncés en août 2007. On explique dans ce plan d'action qu'on a établi des « objectifs concrets et réalistes, une réduction des gaz à effet de serre qui contribuera à relever le défi déterminant de notre génération et à établir une économie verte et concurrentielle ».

Parallèlement au lancement du Plan d'action, le Cabinet du Premier ministre a annoncé que des mesures strictes seront prises « pour veiller à la transparence et à la responsabilisation. Par exemple, chaque année, on rendra compte à l'Assemblée législative de la situation auprès des Ontariennes et Ontariens. On fera procéder, par le ou la commissaire à l'environnement, à un examen indépendant relatif aux progrès réalisés par le gouvernement dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Il s'agit d'un nouveau rôle pour le commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO).

Objectifs du présent rapport spécial du CEO

Le présent examen du CEO (ci-après « l'Examen ») vise à répondre aux trois questions clés suivantes :

1. Sommes-nous en voie d'atteindre l'objectif pour 2014 de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) énoncé dans le Rapport?
2. Quelle est l'efficacité des initiatives décrites dans le Rapport dans l'atteinte de l'objectif visant à réduire les émissions de GES de 61 millions de tonnes par an (Mt/an)?
3. Quelles mesures de planification le CEO s'attend-il à trouver dans le prochain rapport annuel en vue d'améliorer la transparence?

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Aperçu

Il est légitime, comme on le fait dans le *Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique* présenté en août 2007, de qualifier le changement climatique d'enjeu déterminant de notre époque. C'est une question à multiples facettes qui a un impact aussi bien sur l'environnement naturel que l'environnement bâti et l'économie. Cette « interconnexion » s'avère la fois une épreuve et une occasion d'avancer : une épreuve, car apporter une « solution » dans un domaine ou un secteur peut avoir ailleurs des conséquences inattendues; une occasion d'avancer, car on est amené à adopter une vision holistique des écosystèmes naturels et à reconnaître la valeur intrinsèque de ce qu'on appelle notre « capital naturel ». Le fond du message est clair : la capacité de l'environnement naturel à stocker le carbone est limitée.

L'essentiel du Rapport porte sur les secteurs visés par les réductions d'émissions de GES pour 2014 et sur le rôle que certaines initiatives particulières de chacun des secteurs joueront dans la réduction des émissions. Les remarques du présent Examen du CEO portent principalement sur les questions et les suppositions qui sous-tendent les chiffres donnés par le gouvernement. L'Examen mettra aussi l'accent sur les points à améliorer à l'avenir dans les rapports.

Le CEO est d'avis que l'objectif à court terme (2014) de réduction des émissions de GES est réalisable. Le CEO approuve aussi la répartition globale par secteurs qui contribuera à l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES pour 2014. Ce qui semble moins clair, c'est comment – et dans quels délais – les initiatives particulières de chaque secteur contribueront à cette réduction d'ici 2014. On voit donc à quel point il est important d'établir un calendrier et de quantifier les réductions pour vérifier si les objectifs en matière de réductions sont réalistes et réalisables.

En réalité, il est probable que la progression en matière de réductions cumulatives d'ici 2014 (et au-delà) s'apparente visuellement à un « bâton de hockey » : les réductions

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

seront faibles, presque négligeables dans les premières années, puis augmenteront en flèche au fur et à mesure que les programmes progresseront, que le suivi s'améliorera, que l'expertise s'accumulera et que le marché s'ajustera.

Recommandation 1

Le CEO recommande que le rapport annuel 2008-2009 de la province sur la lutte contre le changement climatique présente des chiffres montrant les réductions réelles et projetées d'émissions de GES pour la période allant de 2008 à 2014, et ce, pour chacune des initiatives de chaque secteur.

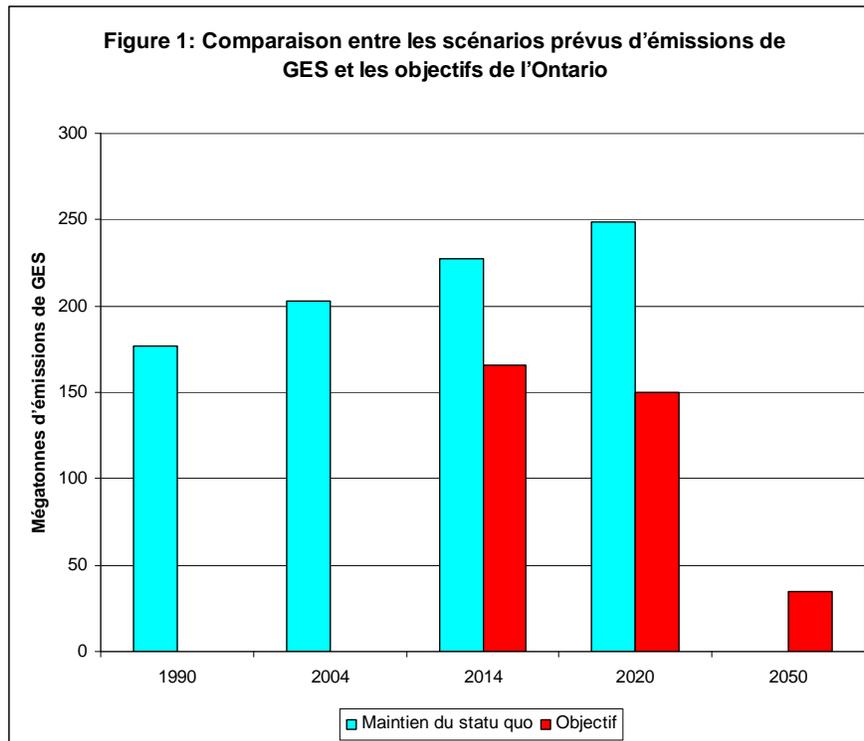
Sources des réductions d'émissions de GES par secteur

L'objectif pour 2014 vise à réduire les émissions de GES à 166 millions de tonnes, ce qui est de 6 % inférieur aux émissions de la province en 1990. La question qui se pose maintenant est la suivante : Quel niveau de réductions permettra d'atteindre cet objectif, compte tenu qu'une croissance normale de l'économie s'accompagnerait d'un niveau d'émissions beaucoup plus élevé que celui de 1990 – ou même de 2007, année où le plan a été présenté? Le ministère a abordé la question en anticipant un scénario « du maintien du statut quo » qui s'appuie sur des projections économiques raisonnables. Le Rapport indique que, selon ce scénario, les émissions de GES atteindraient 227 Mt/an d'ici 2014, d'où la nécessité de réduire les émissions de GES de 61 Mt/an. On a donc établi une répartition par secteurs (voir la figure 2 issue du Rapport) qui devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une réduction de 61 Mt/an d'ici 2014.

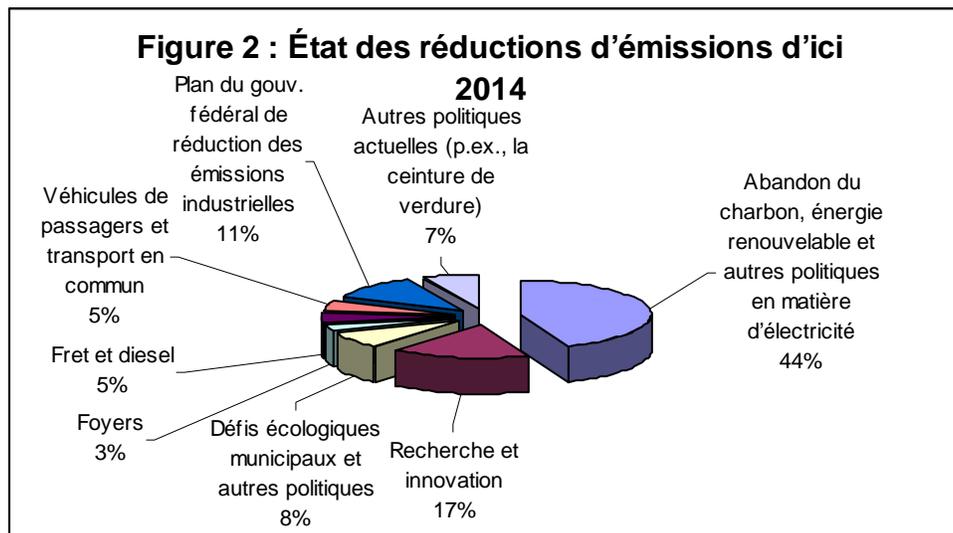
Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008



Source : Objectifs de l'Ontario en matière d'émissions de gaz à effet de serre : Mémoire technique, juin 2007, gouvernement de l'Ontario



Source : Objectifs de l'Ontario en matière d'émissions de gaz à effet de serre : Mémoire technique, juin 2007, gouvernement de l'Ontario

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

On souligne toutefois dans le Rapport que les émissions de GES en 2006 (année la plus récente pour laquelle on dispose de données) étaient de 190 Mt/an, soit 20 Mt/an inférieures à ce que prévoyait le scénario du maintien du statu quo. Le Rapport attribue cet écart à la consommation réduite d'électricité produite au charbon et à la faible demande en gaz naturel due à l'hiver doux de 2006. Il sera important que le gouvernement détermine si cette réduction est permanente ou seulement transitoire. Si la contraction économique contribue à réduire encore davantage les émissions, les mesures contenues dans le Rapport pourraient être cumulatives et même se traduire par des émissions de GES plus faibles que ce qui est prévu pour 2014. À ce titre, il sera important d'établir une distinction entre les cibles visées (*l'engagement* du gouvernement) et les progrès réels (la *capacité* du gouvernement) dans l'atteinte de l'objectif d'une réduction de 61 Mt/an.

Écologiser le secteur de l'énergie électrique

Il apparaît, en consultant la figure 2, que la mesure qui contribuera le plus à l'atteinte de l'objectif de 2014 sera l'abandon progressif du charbon dans les quatre dernières centrales au charbon de l'Ontario. Le Rapport indique que l'abandon graduel du charbon, combiné à certaines améliorations aux immeubles résidentiels, comptera pour près de 50 pour cent de l'objectif de réduction des émissions pour 2014 (soit environ 29 Mt/an). Toutefois, l'abandon graduel du charbon ne signifie pas nécessairement qu'on fermera ces centrales. Par exemple, le Rapport indique qu'on a déjà conclu une entente pour fournir 4400 mégawatts (MW) d'énergie à base de gaz naturel, dont 430 MW sont déjà accessibles. On devra s'assurer, dans le cadre du plan d'action de la province contre le changement climatique, de tenir compte des émissions de GES résultant de l'utilisation du gaz naturel dans le calcul de la réduction des émissions associée à l'abandon graduel du charbon.

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Le Rapport ne fait nullement mention du rôle que le nucléaire est appelé à jouer dans les années à venir. En effet, on prévoit dans le Plan pour le réseau d'électricité intégré de la province de remettre à neuf les réacteurs actuels et d'en construire de nouveaux. À l'heure actuelle, les centrales nucléaires génèrent environ 50 pour cent de l'énergie électrique en Ontario. De plus, on s'attend à ce que la puissance installée atteigne 14 000 MW d'ici 2025; toutefois, le Rapport demeure avare d'explications quant au rôle de cette mesure dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions. Il est important de noter que le passage graduel à une production énergétique s'appuyant davantage sur le nucléaire et les énergies renouvelables réduit la proportion officielle de la réduction des émissions de GES associée à la consommation d'électricité obtenue dans le cadre d'autres projets.

Il est encourageant de noter qu'on attribue dans le Rapport un rôle important aux énergies renouvelables et aux autres politiques sur l'électricité dans la réduction de notre dépendance à l'égard de l'énergie électrique provenant de combustibles fossiles. Le Rapport indique que, dans le cadre du Programme d'offre standard portant sur les énergies renouvelables, on a signé des contrats prévoyant d'ajouter 2600 MW en énergie « propre et verte », dont 500 MW d'énergie électrique provenant d'installations solaires; voilà une tendance encourageante.

Écologiser l'économie

Les trois autres secteurs les plus importants quant aux initiatives contribuant à l'objectif de réduction des émissions pour 2014 sont le secteur industriel (11 pour cent), celui des collectivités durables (15 pour cent) et celui de la recherche et de l'innovation portant sur l'économie dans son ensemble (17 pour cent). À eux trois, ces secteurs comptent pour un peu plus de 40 pour cent de l'objectif de réduction des émissions pour 2014.

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Le Rapport présente les initiatives qui permettront de réaliser ces réductions, notamment la mise à jour du Code du bâtiment de l'Ontario, la préparation de réformes (en particulier celle visant à créer des zones de croissances plus compactes dans la grande région du Golden Horseshoe par le biais de la *Loi sur les zones de croissance*), l'établissement du coût des émissions de carbone (grâce à un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions) et le soutien financier à la recherche sur les innovations technologiques et à la création de nouveaux emplois.

Le CEO appuie les initiatives qui visent à réduire les émissions de GES en privilégiant un développement urbain plus compact par le biais d'une mise à jour du Code du bâtiment et de recherche et développement dans le secteur des technologies énergétiques. Il sera néanmoins difficile et complexe de prévoir dans quelle mesure ces initiatives contribueront à l'atteinte des objectifs de la province en matière de réduction des émissions de GES.

Comme ces initiatives sont de nature stratégique, la difficulté consistera à en effectuer le suivi et à en évaluer la contribution dans l'atteinte de l'objectif pour 2014. En fait, il est probable que bon nombre de ces initiatives, en raison même de leur nature stratégique, n'atteignent leur plein impact que bien après 2014.

L'importance de rendre les édifices plus écologiques a été traitée dans le rapport annuel 2007-2008 du CEO. En Ontario, les constructions sont responsables de 35 à 40 pour cent des émissions de GES de la province; ce secteur offre donc des possibilités considérables en matière de réduction des émissions. Toutefois, étant donné les contraintes financières et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, on devra toutefois faire face à d'importants défis pour, par exemple, installer et entretenir les installations de chauffage et d'énergie solaire ou les autres infrastructures visant à écologiser les édifices.

Dans le Rapport, on note qu'à peine plus de 10 pour cent des réductions d'émissions industrielles de GES résultent du Plan du gouvernement fédéral de réduction des

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

émissions industrielles. La présente section du Rapport porte sur l'attribution d'un coût aux émissions de carbone et le rôle qu'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions et des mesures de contrepartie de la fixation du carbone sont susceptibles de contribuer à réduire les émissions industrielles de GES. Le CEO trouve encourageant que le Rapport traite d'initiatives conçues pour « attribuer un coût aux émissions de carbone ». Il faudra toutefois réfléchir davantage à la façon dont l'adhésion de l'Ontario à la *Western Climate Initiative* (WCI) et à la *Regional Greenhouse Gas Initiative* (RGGI), ainsi que la récente signature d'un protocole d'entente avec la province de Québec (initiatives qui visent toutes à permettre une collaboration dans l'élaboration d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de GES), s'associeront aux futures initiatives du gouvernement fédéral en la matière.

Par exemple, le Rapport n'est pas assez précis quant à la façon dont on pourra concilier l'approche adoptée par le gouvernement de l'Ontario, qui privilégie un système de plafonnement et d'échange basé sur une réduction des émissions en valeur absolue, à celle du gouvernement fédéral, qui favorise une réduction du *degré* d'émissions. De plus, un fait du Rapport prête à confusion : on intitule « Plan du gouvernement fédéral de réduction des émissions industrielles » la part des réductions associée au secteur industriel (illustrée dans la figure 2 ci-dessus), alors qu'il n'est nullement question d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions inspiré du modèle du WCI. En fait, le Rapport traite essentiellement des plans du gouvernement de l'Ontario. On doit disposer de plus amples détails pour comprendre les implications qu'une éventuelle « mosaïque » de mesures d'échange pourrait avoir en Ontario sur la fongibilité des crédits relatifs aux émissions ou des mesures de contrepartie de la fixation du carbone.

Il appert que les questions relatives à la conception et à la structure du système de plafonnement et d'échange feront encore l'objet de discussions lors des prochains échanges sous l'égide du WCI. On ne s'attend pas à que le modèle du WCI soit opérationnel avant 2012. En conséquence, le CEO estime qu'on peut difficilement évaluer dans quelle mesure un système de plafonnement et d'échange destiné au secteur

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

industriel pourrait contribuer (en Mt/an) à l'objectif de réduction des émissions de GES pour 2014.

Un désavantage majeur du recours exclusif à un système de plafonnement et d'échange pour attribuer un coût aux émissions de carbone est que celui-ci ne concerne qu'environ 50 pour cent des émissions de GES de l'ensemble de l'économie – soit celles produites par la grande industrie. En effet, il existe d'autres façons de mesurer le coût des émissions de carbone. Par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique a introduit une taxe sur le carbone, qui est entrée en vigueur en juillet 2008. La taxe est établie en fonction de la teneur en carbone des combustibles fossiles. Actuellement fixée à 10 \$ la tonne, la taxe augmentera chaque année de 5 \$ la tonne pour atteindre 30 \$ la tonne en 2012. On s'attend à ce que les revenus provenant de la taxe atteignent un peu moins de deux milliards de dollars d'ici 2012. Les fonds ainsi recueillis ne seront ni affectés aux revenus généraux, ni à d'autres programmes gouvernementaux, mais seront plutôt redirigés dans l'économie sous forme de réduction des taux de l'impôt des particuliers et de l'impôt des sociétés.

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario devrait tenir compte du rôle qu'une taxe sur le carbone pourrait jouer : elle permet d'envoyer un message clair à tous les acteurs économiques quant au coût des émissions. Il faudra également prendre en considération les nouveaux développements relatifs aux échanges et au coût du carbone qui s'opéreront dès le début de l'année 2009 aux États-Unis, alors que la nouvelle administration à Washington se penchera sur la question.

Lorsqu'il est question des mesures de contrepartie de la fixation du carbone, le Rapport fait brièvement état des travaux en cours en Ontario en vue d'établir un protocole, mais ne mentionne nullement les travaux qui sont en cours au gouvernement fédéral dans ce domaine. Le CEO demeure préoccupé quant à l'apparent chevauchement des efforts au fédéral et au provincial dans l'établissement d'un protocole sur les mesures de contrepartie de la fixation du carbone.

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Recommandation 2

Le CEO recommande que des clarifications soient apportées dès que possible quant aux équivalences entre les protocoles et dispositions du gouvernement fédéral et de la province de l'Ontario sur les mesures de contrepartie de la fixation du carbone.

Le Rapport fait également état de projets pilotes dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie relativement aux mesures de contrepartie de la fixation du carbone; on mentionne plus particulièrement les pratiques agricoles avec et sans labour. Comme le CEO l'a fait remarquer en octobre 2008 dans son rapport annuel, les méthodes culturales de conservation du sol « représentent des “pratiques exemplaires” qui sont déjà utilisées de façon systématique [...]. Les mesures de contrepartie de la fixation du carbone devraient soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles pratiques ou l'application de nouvelles technologies [qui vont au-delà du] scénario de maintien du statu quo [...] ».

Écologiser les transports

Le secteur des transports génère environ 30 pour cent de l'ensemble des émissions de GES en Ontario. Selon le Rapport, le secteur des transports comptera pour 10 pour cent de l'objectif de réduction des émissions de GES pour 2014. Parmi les initiatives clés qui contribueront à cette baisse figure Transports-Action Ontario 2020, un plan d'action pour créer un réseau de transport rapide. Les autres initiatives connexes comprennent l'achat de véhicules écologiques pour les parcs automobiles, l'évaluation de la teneur en carbone des carburants de transport et l'introduction de technologies permettant de réduire les émissions des camions de transport.

La pierre angulaire de l'initiative d'écologisation des transports est le programme Transports-Action Ontario 2020. Metrolinx, auparavant connu comme la Régie des transports du Grand Toronto, est l'un des intervenants centraux de cette initiative. Une

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

fois pleinement en vigueur, le plan de Metrolinx permettra à 75 pour cent des habitants de la région d'Hamilton et du Grand Toronto de résider à moins de deux kilomètres d'une ligne spéciale de transport en commun. Cette série d'initiatives complexe et ambitieuse devra faire l'objet d'une coordination entre le plan Transports-Action Ontario, les initiatives de Metrolinx et la *Loi sur les zones de croissance*, dans un contexte où la province cherche à répondre aux besoins d'une population qui augmentera considérablement au cours des 25 prochaines années. Toutefois, on ne dispose d'aucune information quant à la façon dont cette coordination s'effectuera, ni à propos de comment ou de quand ces initiatives contribueront à réduire les émissions de GES.

Le CEO soutient activement les dispositions mises en relief dans le Rapport relativement aux efforts coordonnés visant à réduire les émissions des tuyaux d'échappement. Il ne fait aucun doute qu'on envoie ainsi les bons messages. Comme le CEO l'a noté dans son rapport annuel 2007-2008, « un investissement à long terme de cette ampleur en matière de transports indique clairement aux résidents qu'ils pourront compter sur les transports en commun pour une grande partie de leurs besoins de déplacement ». Toutefois, le Rapport fournit peu de détails pour clarifier ou quantifier de quelle façon les initiatives du secteur des transports permettront d'atteindre 10 pour cent de l'objectif de réduction des émissions de GES pour 2014.

Le Rapport mentionne toutefois le règlement 231/08 de l'Ontario – devenu loi en juin 2008 – « et prévoit que la durée des évaluations environnementales ne dépassera pas six mois dans le cas des projets de transport en commun ». Le CEO se montre ouvert à cette accélération du processus d'évaluation environnementale, car il contribue à encourager les résidents qui se déplacent à s'appuyer davantage sur le réseau de transport en commun au lieu d'utiliser une voiture par personne. Toutefois, il n'est tout à fait clair quelles seront les implications de ces initiatives de transport en commun quant à la réduction des émissions de GES pour la période de référence 2008-2014. Le CEO continuera à examiner les décisions relatives au règlement 231/08 de l'Ontario et fera un suivi des développements dans son rapport annuel 2008-2009.

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Écologiser le gouvernement

Reconnaissant le rôle de leadership que le gouvernement peut jouer dans la lutte aux changements climatiques, le Rapport présente plusieurs initiatives que le gouvernement de l'Ontario a mises de l'avant cette année pour réduire son empreinte écologique globale. Parmi celles-ci figurent l'adoption du système *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED) en tant que modèle de conception en matière de construction et de rénovation de bâtiments en 2007, ainsi que de l'installation d'un toit vert au Centre des sciences de l'Ontario.

Le CEO se réjouit de la création récente du Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario, lequel servira à coordonner les mesures d'écologisation de l'ensemble des activités du gouvernement provincial. On espère non seulement que ce bureau bénéficiera d'un effectif et d'un financement suffisant, mais aussi qu'il sera habilité à établir des politiques, à recueillir et à publier des données, à coordonner des programmes et à évaluer les progrès « afin d'assurer une écologisation suffisamment systématique à travers le gouvernement ».

Dans le cadre de sa stratégie générale visant à s'assurer que des initiatives de conservation sont mises en place dans tous les ministères, le gouvernement a promulgué la *Loi de 2006 sur le leadership en matière de conservation de l'énergie*. Cette loi oblige les divers ministères et agences à préparer des plans de conservation d'énergie et des rapports réguliers sur leurs progrès. À ce jour, aucun règlement n'a encore été édicté pour satisfaire les exigences de la loi. De nouveau, le CEO recommande vivement au gouvernement de faire preuve de leadership et de prendre les mesures qui s'imposent dans ce dossier.

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Enfin, le Rapport indique que, par le biais d'un certain nombre de programmes (notamment par l'amélioration du rendement énergétique et le remplacement des installations d'éclairage inefficaces), le gouvernement a réduit sa consommation totale d'énergie de 12 pour cent entre 2004-2005 et 2006-2007 et qu'on prévoit une réduction supplémentaire de 10 pour cent pour 2012. Bien que ces réductions soient louables, le CEO conseiller vivement au gouvernement de continuer à étendre ses programmes au-delà de la sphère de la consommation d'électricité et d'envisager d'autres mécanismes permettant de réduire les émissions de GES.

Recommandation 3

Le CEO recommande qu'on attribue un effectif et un financement suffisant au nouveau Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario et qu'on habilite le Bureau à établir des politiques, à recueillir et à publier des données, à coordonner des programmes et à évaluer les progrès afin d'améliorer le processus d'écologisation au sein du gouvernement.

Le rôle de l'adaptation au changement climatique

Le Rapport traite principalement de l'établissement d'une « feuille de route » pour la réduction des émissions de GES, qu'on qualifie d'« atténuation ». On a toutefois raison d'affirmer que « les effets du changement climatique se font déjà sentir » – d'où la nécessité de « s'adapter » de façon à réagir et à prendre les mesures nécessaires pour minimiser les futurs impacts du changement climatique. D'ailleurs, comme on l'indiquait dans le rapport annuel 2007-2008 du CEO, « ces effets toucheront l'infrastructure publique et privée, l'environnement naturel ainsi que la vie et le bien-être des humains et des autres espèces ».

Les difficultés associées à l'adaptation seront particulièrement sérieuses pour les collectivités, les habitats et les espèces du Nord. Le Rapport mentionne la décision qu'a

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

prise le premier ministre cet été afin de protéger au moins 225 000 kilomètres carrés de forêt boréale dans le Grand Nord de l'Ontario. « La région abrite plus de 200 espèces animales vulnérables, y compris des caribous, des carcajous et, à l'extrémité boréale du Grand Nord, des ours polaires ». Le CEO abonde dans le sens du Rapport sur le fait que protéger ces zones permettra de maintenir la biodiversité de la province, ainsi que sur la proposition de financer la recherche sur l'adaptation à l'intention de la population d'ours polaires de l'Ontario.

Le Rapport explique que cette zone de la forêt boréale est un puits de carbone important qui absorbe environ 12,5 Mt/an de CO₂ dans l'atmosphère. Toutefois, on ne précise pas dans le Rapport quel impact les futures augmentations de température dans le Grand Nord auront sur le taux de séquestration de carbone, ni quel sera l'impact du changement climatique sur les objectifs de réduction des émissions de GES.

Le Rapport souligne la création en 2007 du Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique. Le CEO salue la formation de ce comité d'experts, mais s'inquiète du fait que les progrès accomplis par le gouvernement de l'Ontario dans ce secteur ne suffisent pas. La planification qui sera entreprise au sein de ces deux organes gouvernementaux que sont le ministère de l'Environnement et le ministère des Richesses naturelles sera un facteur crucial dans l'élaboration des plans d'adaptation. Cependant, ces deux ministères n'ont toujours pas produit une stratégie approuvée d'adaptation au changement climatique. Le CEO constate également, dans son rapport annuel 2007-2008, que peu de codes provinciaux, de politiques ou de plans d'infrastructure ont été modifiés pour s'adapter au changement climatique qui se profile.

Recommandation 4

Le CEO recommande que le ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Environnement travaillent en étroite collaboration avec le Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique pour veiller à ce qu'une stratégie approuvée d'adaptation au changement climatique soit instaurée d'ici à la préparation du rapport

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

annuel 2008-2009.

L'importance cruciale de faire un suivi des progrès

Bien que les initiatives présentées dans le Rapport soient publiées sous les auspices du ministère de l'Environnement, on reconnaît que pratiquement tous les ministères, agences gouvernementales et autres intervenants concernés auront un rôle à jouer dans la mise en œuvre des initiatives du plan. Le Rapport indique que le nouveau Secrétariat à l'action contre le changement climatique (SACC) permettra « d'atteindre les résultats prévus par le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique ».

Le CEO comprend que le SACC veillera à concevoir un système de suivi et à l'administrer de façon continue pour mesurer les résultats du plan dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES à court terme (2014), à moyen terme (2020) et à long terme (2050). Toutefois, le Rapport est avare de détails quant à la structure de ce système de suivi, à son fonctionnement et au rôle que le SACC jouera dans sa conception et son administration.

La prochaine étape devra consister à produire un organigramme ou un schéma montrant comment le SACC travaillera avec les ministères et les intervenants et coordonnera leurs actions. Sinon, il sera difficile de déterminer si nous sommes en voie d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES pour 2014. Le CEO s'attend à ce que ce schéma soit prêt à la même période l'an prochain.

La question du suivi est fondamentale : elle permet de faire des corrections en cours de route et de réévaluer les hypothèses sur l'élaboration et le rendement quant aux initiatives susceptibles de réduire les émissions de GES. Cette démarche est particulièrement importante à court terme : le CEO est d'avis qu'il est possible d'atteindre pour 2014 l'objectif d'un niveau d'émissions de GES de six pour cent inférieur à celui de 1990,

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

mais estime qu'il est essentiel de fournir un rapport détaillé des résultats de chaque indicateur (en CO₂/Mt).

L'annexe H du Rapport traite de l'examen des initiatives clés et de la pertinence d'utiliser certains indicateurs quantitatifs pour mesurer les progrès quant à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de GES. On indique dans cette annexe que le SACC a « pour mandat de recueillir et de présenter l'information et les données sur les indicateurs » dans le cadre du rapport annuel en cours, mais aussi de ceux à venir.

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Conclusions

Le CEO salue l'instauration du Plan d'action contre le changement climatique du gouvernement de l'Ontario. Dans le contexte de ce premier rapport spécial, le CEO est d'avis qu'on peut atteindre l'objectif pour 2014 et que les contributions de chaque secteur présentées dans le Rapport sont raisonnables aux fins de planification. Des réductions quantifiables, des échéanciers précis et des objectifs réalistes : voilà les fondements de tout plan visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Même si le plan est dépourvu de véritables données quantifiées, nous reconnaissons que l'application du processus n'en est qu'à ses débuts. C'est pourquoi nous nous réjouissons du fait que le Rapport mentionne que « les rapports d'étape à venir fourniront des détails supplémentaires quant aux réductions des émissions de GES et à la méthodologie utilisée pour calculer les émissions et déterminer les tendances par secteur ». Le CEO est d'avis que ces renseignements seront essentiels pour comprendre comment le plan permettra d'atteindre les objectifs à court, à moyen et, surtout, à long terme de réduction des émissions de GES. Nous veillerons à ce que le ministère respecte cet engagement.

Observer des progrès dans un climat de changement

Examen du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique

Rapport annuel 2007-2008

Recommandations 2007-2008

Recommandation 1

Le CEO recommande que le rapport annuel 2008-2009 de la province sur la lutte contre le changement climatique présente des chiffres montrant les réductions réelles et projetées d'émissions de GES pour la période allant de 2008 à 2014, et ce, pour chacune des initiatives de chaque secteur.

Recommandation 2

Le CEO recommande que des clarifications soient apportées dès que possible quant aux équivalences entre les protocoles et dispositions du gouvernement fédéral et de la province de l'Ontario sur les mesures de contrepartie de la fixation du carbone.

Recommandation 3

Le CEO recommande qu'on attribue un effectif et un financement suffisant au nouveau Bureau d'écologisation de la fonction publique de l'Ontario et qu'on habilite le Bureau à établir des politiques, à recueillir et à publier des données, à coordonner des programmes et à évaluer les progrès afin d'améliorer le processus d'écologisation au sein du gouvernement.

Recommandation 4

Le CEO recommande que le ministère des Richesses naturelles et le ministère de l'Environnement travaillent en étroite collaboration avec le Comité d'experts sur l'adaptation au changement climatique pour veiller à ce qu'une stratégie approuvée d'adaptation au changement climatique soit instaurée d'ici à la préparation du rapport annuel 2008-2009.